

«L'essentiel en bref.»

Les appartements de vacances sont à la disposition de tout le personnel et de tous les collaborateurs/ collaboratrices retraité/es du Groupe Securitas.

Les appartements ne sont loués qu'à la semaine, à savoir du samedi au samedi. L'arrivée est prévue le samedi après-midi entre 15 h 00 et 16 h 30. Les lieux doivent être libérés le samedi matin à 10 h 00. Une arrivée tardive ou un départ anticipé ne modifie pas le tarif à la semaine. *Si, à titre exceptionnel, un appartement ne peut pas être pris avant 16 h 30, il importe impérativement de prévenir le concierge concerné.*

Pendant les vacances scolaires d'été, un appartement ne peut être loué que pour deux semaines au plus. Les familles avec enfants scolarisés ont la priorité.

Les appartements ne peuvent pas accueillir plus de personnes qu'ils ne comptent de lits.

Une taxe de CHF 100.– est prélevée en cas d'annulation sans justes motifs. En outre, si aucun autre locataire ne peut être trouvé, la moitié de la location due sera facturée. Il convient d'annoncer au siège principal, par écrit et le plus tôt possible, toute annulation dûment fondée (décès, accident, maladie sérieuse du collaborateur/de la collaboratrice ou d'un de ses proches, changements dans les engagements professionnels du collaborateur/de la collaboratrice ou de son/sa partenaire). Un certificat doit être joint. Aucun frais n'est facturé.

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés dans les appartements de Grimentz et Magliaso. Les autres appartements de vacances acceptent les animaux domestiques dans les logements se trouvant au rez-de-chaussée, à condition que ces animaux soient propres et détenus avec prévenance et que leur présence ne donne lieu à aucune réclamation. Ces règles ont été décidées pour des raisons d'hygiène et par égard aux personnes souffrant d'allergies. Le nécessaire pour animaux (écuelle, corbeille etc.) n'est pas fourni.

Les appartements sont non-fumeurs! Les fumeurs sont priés de fumer à l'extérieur du bâtiment.

Il convient d'apporter des pantoufles; les claquettes sont interdites. Mis à part le linge de toilette, les parures de lit et le linge de cuisine sont disponibles.



Appartements de vacances de la Caisse de retraite et d'épargne du Groupe Securitas



Le nettoyage final des appartements est effectué soit par la conciergerie, soit par une société externe. Un montant de CHF 80.– à CHF 150.– est prélevé à cet effet. Les objets manquants ou endommagés ne doivent pas être remplacés mais signalés au concierge. Le matériel qui était déjà endommagé au moment de la prise de possession des lieux par le locataire concerné doit également figurer sur l'attestation, car sinon il lui est facturé.

Les équipements manquants ou endommagés doivent être signalés tant au concierge qu'au siège principal.



En cas de non-respect des présentes instructions (notamment hébergement d'un nombre trop élevé de personnes, nettoyage final insuffisant, dommages non annoncés), le locataire fautif peut, à l'avenir, se voir refuser la location d'un appartement de vacance du Groupe Securitas. Les frais éventuels sont à sa charge.

Prenez soin des lieux comme s'ils vous appartenaient.

Casa Balda, Flumserberg SG

Madame C. Rupf
Mobile

+41 81 733 38 70
+41 79 383 16 21

Résidence Pic Vert, Grimentz VS

Madame R.-M. Florey

+41 27 475 31 31

Chalet Doris, Grindelwald BE

Madame K. Low

+41 79 315 20 35